

Affiché

du .....

Au .....

Le Maire

## Commune de ROUMOULES

### Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal

Du 28 août 2018

**Présents :** M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, Mme Annie BARATTA, M. Jean BLANC, M. Alain COCUAUD, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Laurent MANUEL, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY, et Mme Concetta ZUNINO

**Absents excusés :** Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, Mme Annie TAXIL

Mme Marie Christine DEAUZE a été élue secrétaire.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter les points suivants :*

*Délibération modificative budget commune*

*À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour*

- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 11 juillet 2018, à l'unanimité
- ❖ **DPU non exercé :** vente Péciak/Ravel Charpin D 904.
- ❖ **N° 2018 – 052 – Délibération modificative budget commune N°1 :** 2151-103 + 31 640.00 / 1321 103 + 31640.00. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 053 – Travaux école :** Accord pour l'offre d'assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'école faite par la SMACL pour un montant de 4 454.11 euros HT. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 054 – Désignation des délégués au Syndicat Mixte du PNRV :** Monsieur Alain Patrick ROY est élu délégué titulaire et Monsieur Gilles PRIN-ABEIL est élu délégué suppléant pour la formation plénière, formation Parc et formation Gestion de L'eau. A l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ **N° 2018 – 055 – Lotissement Chauret 2 :** Faire délibération des conditions de vente des lots avec les bonnes superficies au prix de 65 euros le m<sup>2</sup> et des parcelles annexes (N° ZA 69, 66, 65, 64 et 63) au prix de 2.00 euros TTC le m<sup>2</sup> (terrain non constructibles). Ces parcelles annexes seront vendues aux acquéreurs des lots du lotissement. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 056 – :** Accord pour vendre le lot n° 2 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame José et Maria Monteiro de Sousa pour un montant de 44 200 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 057 – :** Accord pour vendre le lot n° 4 d'une superficie de 970 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Avelino et Beatriz Da Silva pour un montant de 63 050 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 058 – :** Accord pour vendre le lot n° 5 d'une superficie de 1 095 m<sup>2</sup> à Monsieur Joshua Sapone et Madame Anne-Sophie André pour un montant de 71 175 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 059 – :** Accord pour vendre le lot n° 6 d'une superficie de 871 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Geoffrey et Laetitia Dolcino pour un montant de 56 615 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 060 – :** Accord pour vendre le lot n° 7 d'une superficie de 1 126 m<sup>2</sup> à Monsieur Yohann Girardot et Madame Cécilia Saurat pour un montant de 73 190 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 061 – Maison Puccini rue Grande :** Accord pour vendre cette maison située parcelles F 177 et F 178 à Monsieur Jorge Monteiro pour un montant de 8 000.00 euros TTC en l'état. Les frais de notaire sont à sa charge. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **Local sous la Mairie :** A étudier

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

